

ÉGLISE SAINT HILAIRE (N°13)

Éléments protégés : Église

Commune : Gourgé

L'église Saint-Hilaire, classée par arrêté du 14 juin 1909, fut construite aux XII et XIII^{ème} siècle. Situé en point haut dans le centre-bourg de Gourgé, cet édifice s'implante à environ 7,8 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les bâtiments du centre villageois ont tendance à masquer les vues depuis les abords du monument protégé, cependant il existe des vues cadrées qui ouvrent des perspectives lointaines sur les environs. C'est le cas au nord de l'église, dont les jardins permettent une perception surplombante en direction du projet, et au nord-ouest depuis la rue Philippe de Comines (RD137), qui est dirigée dans l'axe de la ZIP. Dans cette vue, les éoliennes du parc construit de Maisontiers-Tessonnière apparaissent sur la ligne d'horizon, il y a donc un enjeu d'effets cumulatifs à prendre en compte.

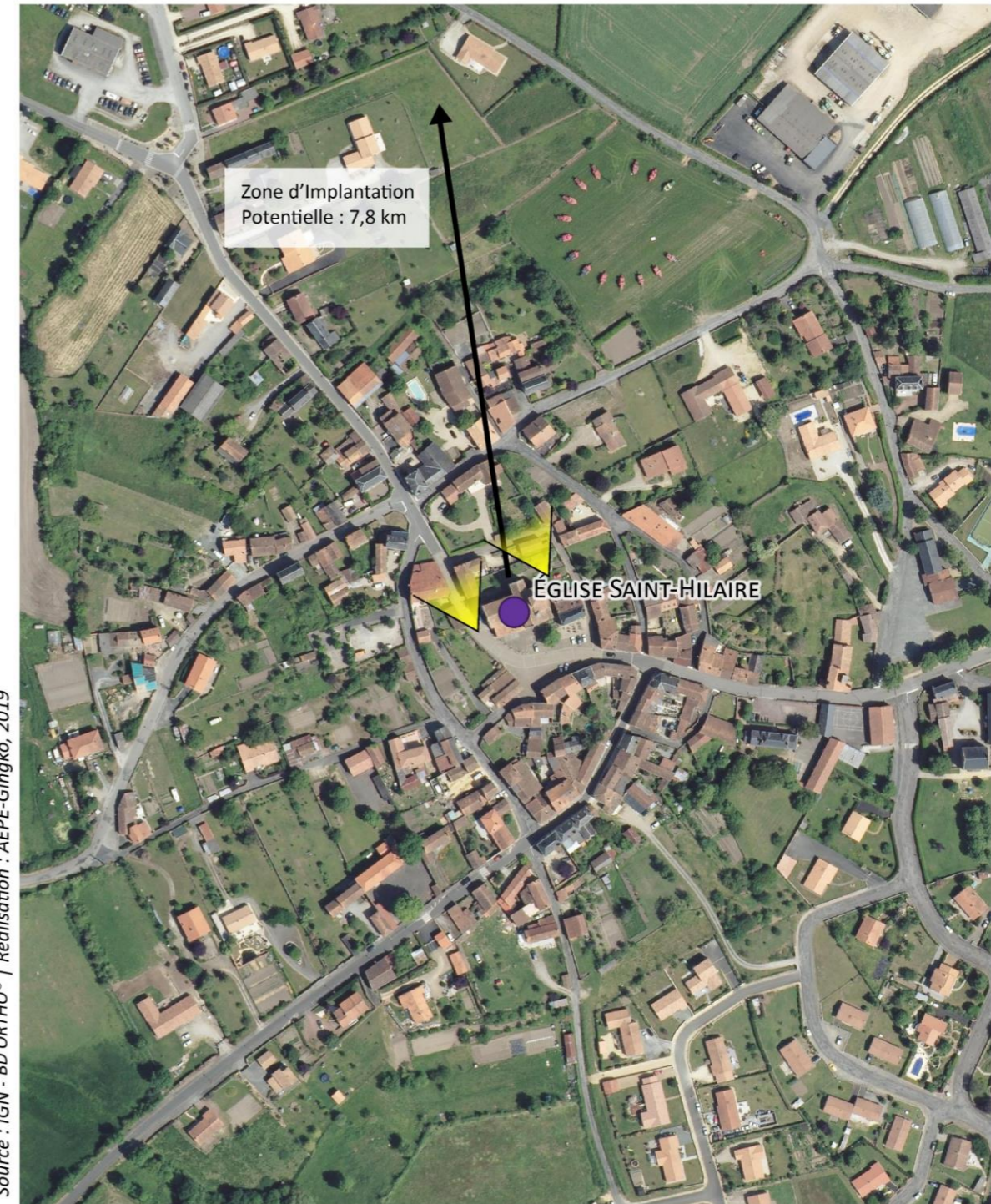
Ces vues depuis le parvis et le jardin de l'église impliquent une sensibilité de cet élément patrimonial modérée.



Photo 128 : Église Saint-Hilaire – vue cadrée (deuxième photo) en direction de la ZIP et du parc éolien Maisontiers-Tessonnière depuis le parvis de l'église



Photo 129 : Église Saint-Hilaire – Vue en direction de la ZIP depuis le jardin de l'église



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Zoom sur l'église Saint-Hilaire

Monument historique

● Classé

▲ Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m

Carte 51 : Zoom sur l'église Saint-Hilaire

TUMULUS LA MOTTE DE PUY TAILLÉ (N°40)

Éléments protégés : Tumulus

Commune : Assais-les-Jumeaux

Ce tumulus, aussi appelé la « motte de Puy Taillé », classée par arrêté du 27 juillet 1970, date vraisemblablement de l'époque néolithique. D'une hauteur variant entre 8 et 13 m, ce site est rendu accessible par la présence de sentiers. Ce monticule se situe environ à 15,2 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle dans les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars.

Bien que partiellement boisé, ce tumulus offre des perspectives lointaines en direction de la ZIP depuis son sommet. Les parcs éoliens de Maisontiers-Tessonnière sont, entre autres, déjà visibles depuis ce point. Des vues lointaines en direction de la zone de projet sont également probables depuis le pied du tumulus, du fait de l'horizontalité des paysages dans lesquels il s'insère.

Bien que sa silhouette se découpe nettement, aucun risque de covisibilité n'est identifié depuis un élément structurant du paysage (routes principale, villages etc.).

La possibilité de vues panoramiques depuis le sommet du tumulus induit une sensibilité potentielle modérée pour le tumulus de la motte de Puy Taillé.



Photo 130 : Tumulus la Motte de Puy Taillé – Bien que partiellement boisé, ce tumulus offre des vues panoramiques sur le paysage agricole alentours (Source : <http://monumentum.fr/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Zoom sur le tumulus la Motte de Puy Taillé

Monument historique

● Classé

◀ Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m

Carte 52 : Zoom sur le tumulus la Motte de Puy Taillé

CHATEAU ET EGLISE NOTRE-DAME (N°71)

Éléments protégés : Donjon de l'ancien château, vestiges du château (chemise, courtine), église, parcelles
Commune : Moncontour

Surplombant la Dive sur un promontoire, le donjon roman du château s'inscrit dans des vestiges de l'ancien château et de l'ancienne église de Moncontour, érigés entre le XII^{ème} et XIV^{ème} siècle. Ces édifices sont partiellement classés par arrêté du 14 juillet 1877 et partiellement inscrits par arrêté du 13 février 1995. Le site se situe à environ 18,1 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, au cœur du village de Moncontour.

La situation topographique du site, la hauteur de la tour du donjon et les aménagements touristiques qui le rendent accessible induisent une opportunité d'observation de tout le territoire en vue lointaine panoramique. Malgré la distance de 18,1 km qui sépare le site historique de la zone de projet, il existe un risque de visibilité en cas d'installation d'éoliennes au sein de la ZIP. Le motif éolien est d'ores-et-déjà visible depuis le sommet de la tour, notamment le parc d'Availles-Thouarsais-Irais.

Du fait du caractère panoramique des perceptions depuis ce point, d'autres parcs éoliens construits sont visibles ; il y a donc des effets cumulatifs et cumulés potentiels à analyser depuis ce point de vue.

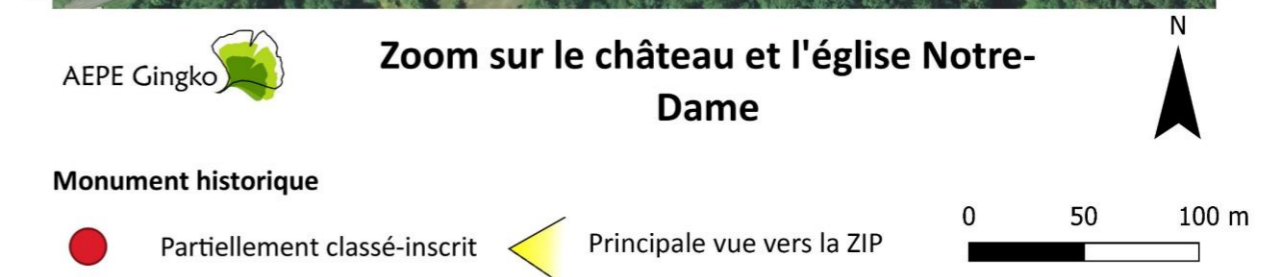
La possibilité d'une vue panoramique depuis le pied et le sommet du donjon induit une sensibilité potentielle modérée. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP.



Photo 131 : Château et église Notre-Dame – Le donjon domine le village de Moncontour



Photo 132 : Château et église Notre-Dame – Des vues panoramiques sont permises depuis le pied de la tour et depuis son sommet



Carte 53 : Zoom sur le château et l'église Notre-Dame

DOLMEN E 134 (N°74)

Éléments protégés : Dolmen

Commune : Taizé

La commune de Taizé accueille un ensemble de 4 mégalithes, dont le plus grand et le mieux conservé est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 22 avril 1991. Ce mégalithe, le dolmen E 134, se situe dans les plaines de Neuville Moncontour et Thouars, à l'est du Thouet, à environ 18,2 km au nord-nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Érigé dans un environnement agricole ouvert, sa position topographique relativement haute et le paysage de plaine impliquent des vues lointaines en direction du projet et donc une visibilité possible depuis les abords du dolmen. Il y a également un point de vue possible en covisibilité depuis la RD37 au nord-est du mégalithe.

Le motif éolien est déjà largement perceptible depuis ce monument du fait de l'ouverture du paysage, avec les parcs de Glénay et de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars).

Du fait de l'ouverture du paysage dans lequel il s'insère et du risque de covisibilité, une sensibilité potentielle modérée est attribuée au dolmen E 134.



Photo 133 : Dolmen E 134 – le dolmen E 134 (à gauche) fait partie d'un ensemble de mégalithes disséminés dans les parcelles agricoles de Taizé



Photo 134 : Dolmen E 134 – depuis la RD37, des vues lointaines s'ouvrent sur l'ensemble des monuments du mégalithiques



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Zoom sur le dolmen E134

Monument historique

● Inscrit

▲ Principale vue vers la ZIP et risque de covisibilité

0 50 100 m

Carte 54 : Zoom sur le dolmen E134

CHATEAU DE CHERVES (N°78)

Éléments protégés : Donjon, courtine avec les deux tours d'angle à l'ouest du côté des anciennes douves, porche d'entrée, ensemble des parties bâties et non bâties constituant le château

Commune : Cherves

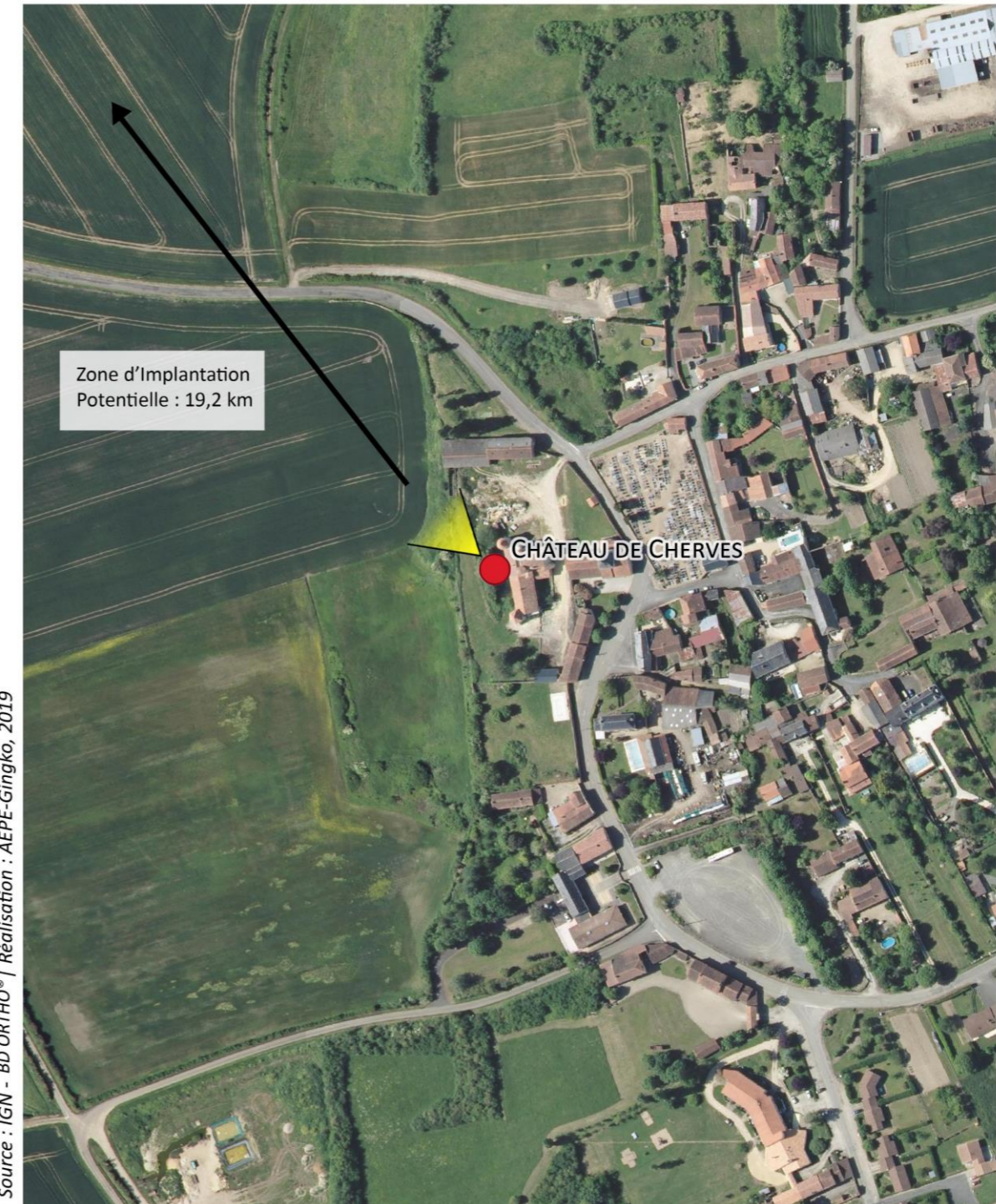
Le château de Cherves, partiellement classé par arrêté du 9 novembre 1987 et partiellement inscrit par arrêté du 5 décembre 2007, constitue un ensemble bâti datant du XIII^{ème} siècle dont la double fonction (forteresse féodale et logis seigneuriale) en fait la particularité. Situé à environ 19,2 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, ce château s'inscrit en périphérie du bourg de Cherves, dans un environnement agricole ouvert.

Sa position topographique légèrement en point haut associé à l'horizontalité des paysages de plaines impliquent des vues ouvertes et lointaines en direction de la zone de projet. De plus, le château étant ouvert au public, les étages de l'édifice sont accessibles offrant des perceptions encore plus profondes.

Une sensibilité potentielle modérée est donc attribuée au domaine du château Cherves du fait de l'ouverture des paysages dans lesquels il se situe.



Photo 135 : Château de Cherves (Source : <http://www.villagesdefrance.fr/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Zoom sur le château de Cherves

Monument historique



Partiellement classé-inscrit



Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m



Carte 55 : Zoom sur le château de Cherves